

Vos questions / nos réponses

Bipolarité / Cannabis / Violence / Garde d'enfants

Par [Profil supprimé](#) Postée le 09/03/2011 22:12

Bonjour,

Mon concubin est bipolaire, diagnostiqué enfin depuis janvier dernier, suite à des violences à mon encontre devant les enfants. J'ai déposé plainte à la gendarmerie; il a reconnu les faits et est convoqué devant le Tribunal la semaine prochaine.

En plus de sa bipolarité, il fume du cannabis quotidiennement en phase maniaque. Ce qui n'arrange pas son comportement.

Je ne maîtrise plus à l'heure à laquelle il rentre. En bref, il me fait peur.

Après être partie une semaine chez ma mère en janvier, je suis revenue au domicile familial; mais rien ne s'est arrangé.

Je vais le quitter à la mi-avril. Hors de question bien sûr de lui en parler pour le moment.

Je vais voir prochainement un avocat pour la garde de nos enfants de 5 et 6 ans. J'espère obtenir un droit de garde limité. En phase maniaque + cannabis, il n'a pas le discernement nécessaire pour gérer 2 enfants de 5 et 6 ans. En phase dépressive, il est couché toute la journée et n'arrive pas à gérer non plus.

Pensez-vous qu'un juge saura entendre cette situation pour limiter le droit de garde. Je ne compte pas le priver de ses enfants. Mais sans une prise en charge psychiatrique sérieuse et suivie, il n'en est pas capable actuellement.

Merci de me donner votre avis.

Mise en ligne le 10/03/2011

Bonjour,

Votre situation semble compliquée et nous comprenons que vous soyiez inquiète quant au droit de visite qui sera accordé à votre conjoint. Nous ne pouvons cependant nous permettre de prendre position, par manque d'éléments d'une part, et d'autre part parce que cette décision revient au seul juge qui s'occupera de votre dossier. Ce juge décidera de la modalité de garde en connaissance des éléments que vous nous donnez, avec pour priorité le bien-être et la sécurité (physique, psychologique) des enfants.

Avec tous nos encouragements pour la suite de vos démarches,

Cordialement.
